

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4812

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention 2008 avec l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Subvention**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Besnard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevaller, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galiano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4812**

commission principale : développement économique

objet : **Convention 2008 avec l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Avec plus de 730 entreprises réalisant près de 1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires (2005), employant plus de 11 000 salariés et un pôle de formation et de recherche de notoriété internationale (plus de 2 000 chercheurs publics en environnement en Rhône-Alpes), la filière environnement représente à Lyon près de 10 % du secteur français de l'environnement. Il se compose de leaders européens (Suez, Veolia et leurs filiales Sita Remediation, GRS Valtech, Onyx), d'entreprises comme Serpol ou Nicollin et d'un tissu dense de très petites entreprises (TPE).

Depuis 2005, la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale sur les thèmes chimie-environnement (Axelera) constitue de nouveaux leviers de développement pour le secteur.

Dans ce contexte, l'Appel (association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises) a pour vocation de favoriser les échanges entre les professionnels de l'environnement à Lyon, mais aussi d'encourager les synergies entre les différents acteurs : laboratoires de recherche, organismes de formation, institutions et industries.

Pour répondre à son objectif de développement du secteur des éco-entreprises, la Communauté urbaine a soutenu l'Appel via une convention de partenariat 2005-2007. La présente délibération a pour objectifs :

- de faire le bilan de l'année 2007,
- de proposer une nouvelle convention 2008,
- d'explicitier le plan d'actions 2008.

Le bilan des actions 2007

Le programme d'activités 2007 de l'Appel retenu dans l'avenant à la convention portait sur les missions suivantes :

- assurer le rôle de tête de réseau des professionnels de l'environnement en région lyonnaise

a) - la mise en œuvre du partenariat entre Appel et Axelera :

L'Appel, dans une logique de complémentarité d'intervention, a développé une synergie avec Axelera se manifestant par :

- une contribution au lancement du groupe de travail image, dialogue et engagement sociétal piloté par Axelera et ayant pour objectif de créer une image positive de la filière chimie-environnement sur l'agglomération avec l'ensemble des acteurs ; une entreprise membre de l'Appel a été désignée comme référent Appel et quatre entreprises membres des associations ont également participé à la réflexion,
- une collaboration effective des membres de l'Appel au projet de recherche développement Valorsites porté par Serpol (membre fondateur d'Appel),

- une participation aux jeudis d'Axelera et implication de la filière éco-entreprises : mobilisation active des adhérents de l'Appel (représentant 20 % des entreprises participantes),

b) - l'Appel, référent environnement aux côtés de la Communauté urbaine :

Il s'agirait pour l'Appel d'assurer une mission de conseil en environnement auprès de la Communauté urbaine. A ce titre, la collectivité a sollicité l'association pour suivre et participer aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21 de la vallée de la Chimie.

Etant donné son intérêt pour la lutte contre le changement climatique, l'Appel a favorablement répondu à la sollicitation de la collectivité dans le cadre de l'enquête menée auprès des acteurs du territoire en vue de l'élaboration de son plan climat.

A cette occasion, le projet de constitution d'un groupe de travail animé par l'Appel, conjointement avec la Communauté urbaine, est convenu. Ce projet nécessite une réflexion plus poussée, la définition des objectifs du groupe de travail, la désignation des acteurs avant sa mise en œuvre en 2008.

- valoriser les compétences de l'agglomération lors de la troisième édition de l'université d'été de l'environnement, les 27 et 28 septembre 2007, au Palais du commerce de Lyon

L'Appel a choisi comme thème d'étude de la troisième édition de l'université d'été de l'environnement produire autrement. Ce sujet s'inscrit directement dans les problématiques dont le pôle de compétitivité chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes s'est saisi, raison pour laquelle les deux associations ont convenu d'un partenariat tant technique que financier sur l'opération.

L'université d'été de l'environnement 2007 a réuni 305 participants.

Outre le soutien technique et financier de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes, partenaires officiels historiques de la manifestation, l'Institut français du pétrole (IFP), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont renouvelé leurs partenariats financiers. L'Appel a également mobilisé onze nouveaux partenaires techniques et financiers dont Arkema, Suez, Veolia propreté et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris).

Les objectifs et le programme d'actions 2008

En complément de ses missions de promotion et d'animation de son réseau d'adhérents, l'Appel mènera, en 2008, un programme d'actions et de services aux entreprises dont les principales orientations sont les suivantes :

- faciliter les relations d'affaires des éco-entreprises : organisation d'une convention d'affaires favorisant les relations de proximité en mettant en relation donneurs d'ordre, industriels, éco-entreprises locaux ; pour réaliser cette opération, l'Appel recherchera des partenariats auprès, notamment, d'Axelera, de l'Union des industries chimiques (Uic), des Clusters de recherche et les institutionnels (région Rhône Alpes et la Communauté urbaine). L'objectif est de mobiliser 20 éco-acteurs sur cette action,
- mise en valeur des éco-acteurs dans le cadre de Pollutec : en complémentarité et partenariat étroit avec le pôle de compétitivité Axelera, l'Appel pilotera la définition d'un projet d'envergure visant la mise en valeur des éco-acteurs lyonnais et de l'expertise lyonnaise sur le salon,
- lancement de l'organisation de l'Université d'été de l'environnement 2009 : réalisation d'une étude de positionnement marketing de la manifestation, mise en place du comité de pilotage de l'édition 2009 pour lequel Axelera a confirmé son souhait de participation, inscription de la manifestation dans les agendas internationaux,
- définition et développement d'une base de données sur le bruit de fond géochimique à l'échelle de la Communauté urbaine dans le cadre du groupe de travail sites et sols pollués de l'Appel : cette action se fait en partenariat avec la Communauté urbaine et les entreprises,
- lutte contre le changement climatique : au côté de la Communauté urbaine, l'Appel mettra en place un groupe de réflexion opérationnelle multi-acteurs sur cette thématique,
- mission d'expertise auprès de la Communauté urbaine : dans le cadre de la réflexion autour d'une stratégie cleantech et d'une action publique envers ces entreprises, l'Appel effectuera une mission de conseil auprès de la Communauté urbaine sur les besoins des entreprises, les leviers d'actions, les marchés porteurs, etc.

Le budget prévisionnel 2008

Dépenses prévisionnelles	2008 (en € TTC)	Recettes prévisionnelles	2008 (en € TTC)
ressources humaines	93 075	cotisations des adhérents Appel	64 954
frais de fonctionnement	51 452	subvention Communauté urbaine	53 300
Impôts-taxes-TVA, etc.	27 027	subvention région Rhône-Alpes	53 300
total	171 554	total	171 554

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Appel à hauteur de 53 300 € TTC pour l'exercice 2008 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention 2008 avec l'association Appel et le versement d'une subvention d'un montant de 53 300 € TTC pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés au vu de l'appel de fonds et accord sur le programme d'actions annuel et le solde au vu du bilan des actions, du rapport moral et des éléments financiers approuvés par l'assemblée générale de l'association.

3° - La dépense correspondante de 53 300 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0872 selon la répartition suivante : 80 % en 2008, soit 42 640 € et 20 % en 2009, soit 10 660 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,